

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS N° 37/2014

Demande de crédit pour l'aménagement d'un skatepark et d'une place de jeux au sein du complexe sportif de Sorécot, répondant ainsi à la motion de M. Laurent Deschamps prise en considération par le Conseil communal en date du 1^{er} octobre 2013 et renvoyée à la Municipalité pour suite à donner

Composition de la commission :	M. Laurent DESCHAMPS	Premier membre
	Mme Jacqueline DIEPERINK	Membre
	Mme Viviane JOMINI	Membre
	Mme Naïcha MENOUD	Membre et rapporteuse

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 3 avril 2014 à 19h00 à la salle des commissions de la maison de commune en présence de Mme la Municipale Michelle Gay Vallotton, de M. le Municipal Serge Sandoz, de M. Edmond Fleury, Président du Conseil Communal ainsi que des membres de la commission des finances. Notre commission s'est ensuite réunie pour débattre des nombreuses informations reçues.

La commission s'est à nouveau réunie le mardi 8 avril à 19h00 à la salle Brunner du collège de Derrière la Ville en présence de M. le Municipal Serge Sandoz ainsi que d'un membre du bureau d'architecture mandaté par la commune.

Nous nous sommes également rencontrés le jeudi 10 avril à 12h00. Le rapport a ensuite été mis au point par échange de mails.

Observations et remarques de la commission :

Durant la séance du jeudi 3 avril, de nombreuses informations ont été données et les membres présents ont pu poser les questions nécessaires. La commission remercie Mme Gay Vallotton et M. Sandoz pour leur disponibilité.

La commission a reçu les informations supplémentaires suivantes :

- Suite aux oppositions, le tout premier projet de skatepark ne peut plus être envisagé dans la zone de Derrière-la-Ville, principalement pour des questions de gestion (« interdire » l'accès aux utilisateurs dès 20h ainsi que le dimanche entre 12h00 et 14h00).
- Jusqu'à ce jour, les coûts déjà engagés pour ce projet se montent environ à CHF 45'000.-. Ils comprennent : la première étude, les coûts de la géotechnique, le géomètre, les dossiers techniques ainsi qu'une partie des frais engagés avec le bureau d'architecture.
- Les jeunes intéressés ont eu plusieurs contacts avec l'entreprise « Constructo », spécialisée dans la création de skatepark. Après plusieurs concessions de part et d'autre, ils sont arrivés à un consensus qui correspondait à la cible financière visée uniquement pour le skatepark.
- Suite aux soumissions reçues, le coût total du projet tel que finalisé par Constructo en partenariat avec les jeunes intéressés est de CHF 650'000.- (TTC).
- Le coût élevé du projet s'explique en partie par les spécificités du nouveau terrain choisi (peu stable nécessitant d'importants travaux de fondation), le déplacement d'une conduite de gaz

ainsi que l'ajout au projet d'une place de jeu, l'agrandissement de la surface « buvette » et le chemin d'accès.

- Pour faire face à ces coûts élevés, la municipalité a choisi de revoir « à la baisse » les aménagements du skatepark en réduisant la hauteur du bowl ainsi qu'une partie des surfaces et des aménagements prévus (diminution de 25% par rapport à la surface initiale), amenant ainsi le montant total à CHF 525'700.- (TTC).

Les membres de la commission soulignent l'importance de faire aboutir ce projet (que les jeunes attendent depuis 2007, début de « Fô k'sa bouge ! ») et par ce biais d'encourager la jeunesse de notre commune à bouger et à créer des liens dans un esprit de sport et d'entraide. Il nous semble également primordial de proposer aux jeunes de la tranche d'âge 8-18 ans un lieu adapté à leurs besoins, ouvert à tous et dans lequel ils peuvent pratiquer une activité sportive diversifiée (trottinette, skate, rollers, BMX, etc.) sans avoir à payer de cotisation ou faire partie d'un club.

Nous soulignons également l'intérêt du nouvel emplacement choisi par la Municipalité, qui permet de créer un vrai « espace sport et détente » (terrains de foot, skatepark, place de jeu et tennis) non loin du centre du village, facilement accessible et qui est propice aux rencontres et aux échanges.

Après avoir comparé plusieurs projets de skatepark existants et en cours de réalisation, il ressort de nombreux avantages par rapport au choix du revêtement en béton : surface lisse, longue durée de vie, entretien, bruits nettement atténués.

Les membres de la commission se sont longuement interrogés sur le coût élevé du projet, alors que la surface du skatepark initialement prévue est déjà réduite de 25%. Nous avons pu consulter le projet initial et le projet du préavis. Après avoir comparé les prix de différents skateparks et étudié longuement les deux projets, la commission a pu poser de nouvelles questions au bureau d'architecture et à Serge Sandoz que nous remercions pour le temps consacré et les réponses apportées. Nous avons également consulté les jeunes.

Les remarques suivantes découlent de ces discussions :

- Le prix du skatepark « initial » en lui-même correspond au prix du marché et des différents projets dans les autres communes.
- Le projet initialement prévu pour environ CHF 650'000.- offre de belles possibilités pour un skatepark pouvant accueillir une plus grande diversité d'utilisateurs et correspondant mieux aux besoins évoqués par les jeunes.
- Une grande partie du surcoût est due aux autres facteurs « imprévus » dans le projet de 2008 (terrain instable, conduite de gaz à déplacer, etc.) ainsi que des ajouts pour un projet plus global (place de jeu, agrandissement de la surface buvette ainsi que le chemin d'accès).
- Après discussion avec le bureau d'architecture, certains coûts pourraient être revus à la baisse en utilisant d'autres prestataires (par exemple pour déplacer la conduite de gaz) ou en faisant appel aux employés communaux pour certains travaux.
- La commune obtiendra une aide conséquente du Fond Vaudois du Sport (la demande est déjà en cours, et est généralement comprise entre 20 et 30% du coût réel du skatepark).

Remarque :

La commission demande à la Municipalité et au bureau d'architecture de s'assurer que la conception du skatepark réponde aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA).

Proposition d'amendement :

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à amender le préavis 37/2014 en accordant à la municipalité un crédit augmenté à CHF 625'000.- pour l'aménagement d'un skatepark et d'une place de jeu au sein du complexe sportif de Sorécot afin de garantir une exécution complète du projet initial.

Conclusion :

Compte tenu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à voter les conclusions amendées suivantes :

Le Conseil communal de Cheseaux-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal No 37/2014 du 31 mars 2014 ;
- vu le rapport de la commission ad hoc ;
- vu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

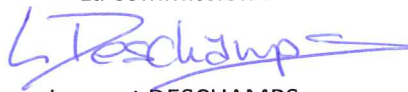
- de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion de M. Laurent Deschamps, prise en considération par le Conseil communal le 1^{er} octobre 2013 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 625'000.- pour l'aménagement d'un skatepark et d'une place de jeu au sein du complexe sportif de Sorécot, tel qu'amendé ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 20 ans ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire ceci aux meilleures conditions du marché.

Décharge :

La commission de leur mandat.

Cheseaux, le 15 avril 2014

La commission :



Laurent DESCHAMPS
Premier membre

Jacqueline DIEPERINK

Viviane JOMINI

Naïcha MENOUD
Rapporteuse